



**FÉDÉRATION**  
WALLONIE-BRUXELLES

**COMMUNIQUÉ**

**GOVERNEMENT  
DE LA FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES**

Séance du 11 juin 2020

## Table des matières

<b>4.000 ORDINATEURS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES ÉLÈVES DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES .....</b>	<b>3</b>
<b>DESIGNATION DE LA COORDINATRICE DU « CHANTIER DES BATIMENTS SCOLAIRES » .....</b>	<b>4</b>
<b>RÉPARTITION DU FONDS D'URGENCE POUR LE SOUTIEN À LA CULTURE .....</b>	<b>5</b>
<b>PLAN DE REDÉPLOIEMENT DU CINÉMA.....</b>	<b>7</b>
<b>2.681.291 € POUR SOUTENIR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR IMPLIQUÉS DANS LA RECHERCHE CONTRE LE COVID-19 .....</b>	<b>8</b>
<b>PLUS D'UN MILLION D'EUROS POUR DES COURS SUPPLÉMENTAIRES DANS L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE.....</b>	<b>9</b>
<b>POURSUITE DU PLAN MENA.....</b>	<b>9</b>
<b>CONTACTS PRESSE .....</b>	<b>10</b>

## 4.000 ordinateurs supplémentaires pour les élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Dans le cadre de sa stratégie « école numérique », le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles vient d'accorder une subvention permettant de fournir 4.000 ordinateurs portables supplémentaires aux élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Au total, ce sont plus de 6.000 ordinateurs qui seront distribués avant la rentrée de septembre dans les différents réseaux de l'enseignement francophone.

Pour rappel, le Gouvernement a adopté le 7 avril dernier une note d'intention visant à intensifier la stratégie « école numérique » à travers la mise à disposition d'outils numériques pour l'acquisition de compétences pédagogiques à distance en période de confinement.

Depuis, différentes démarches ont été entreprises afin d'avancer dans cette optique. Le 16 avril dernier, le Gouvernement lançait un marché public ayant permis de fournir 1.390 ordinateurs portables reconditionnés aux élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En parallèle, le Gouvernement a mis en place une plateforme permettant aux sociétés qui le souhaiteraient de faire un don de matériel informatique. *« Plusieurs entreprises ont déjà répondu à cette initiative. J'encourage d'ailleurs d'autres sociétés, qui auraient du matériel à disposition, à se manifester via l'adresse mail [actionpc.ecole@gov.cfwb.be](mailto:actionpc.ecole@gov.cfwb.be) »* explique le Ministre-Président Pierre-Yves Jeholet.

Dans le prolongement de ces actions, le Gouvernement a décidé d'octroyer une subvention de 200.000 euros à l'ASBL Digital for Youth.be afin qu'un minimum de 4.000 ordinateurs portables reconditionnés soit fourni pour la rentrée 2020 aux écoles de l'enseignement obligatoire et de promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le Ministre-Président, Pierre-Yves Jeholet : *« Plus de 6.000 ordinateurs seront distribués aux élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles avant la rentrée de septembre 2020. A travers ces fournitures de matériel informatique, le Gouvernement entend rapidement assurer l'accès du plus grand nombre aux outils numériques. Et parallèlement à cette opération ponctuelle, le Gouvernement entend évaluer les besoins de l'enseignement et accélérer l'équipement des écoles ».*

---

**Cabinet de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président**

Nicolas Reynders

[nicolas.reynders@gov.cfwb.be](mailto:nicolas.reynders@gov.cfwb.be)

+32 473 27 14 79

## Désignation de la coordinatrice du « chantier des bâtiments scolaires »

Le 13 février 2020, le Gouvernement a marqué son accord sur la mise en place d'une méthodologie concernant le projet du « chantier des bâtiments scolaires ».

Pour le coordonner, le Gouvernement a désigné ce jour Madame Chantal DASSONVILLE, actuellement responsable de la cellule « Architecture » de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Elle sera notamment chargée de la coordination des groupes de travail et des chefs de projet qui vont plancher sur trois objectifs majeurs :

- Avoir des bâtiments scolaires du 21<sup>ème</sup> siècle ;
- Répondre aux urgences pour les bâtiments scolaires de Wallonie-Bruxelles enseignement ;
- Optimiser les bâtiments scolaires de l'enseignement supérieur.

De par l'ampleur sociétal du défi, que cela soit au niveau pédagogique, budgétaire, architectural ou environnemental, le Gouvernement a voulu mettre en place un dispositif structuré et directement opérationnel pour le mener à bien.

*« L'expérience et le talent de Madame DASSONVILLE ainsi que la qualité des équipes impliquant les administrations, des représentant.e.s du monde scolaire et de terrain ainsi que des experts du secteur, témoignent de la volonté du Gouvernement d'avancer vers bâtiments d'excellence »* conclut Frédéric Daerden.

---

Cabinet de Frédéric DAERDEN  
Xavier Gonzalez  
[xavier.gonzalez@gov.cfwb.be](mailto:xavier.gonzalez@gov.cfwb.be)  
+32 479 86 59 11

## Répartition du fonds d'urgence pour le soutien à la Culture

Le 7 avril, un périmètre d'intervention du Fonds d'urgence mis en place par la Fédération Wallonie-Bruxelles était défini pour les opérateurs culturels subissant des pertes de recettes importantes en raison de l'annulation d'activités ou la fermeture des lieux durant la période du 14 mars au 3 mai. Si la portée de ce fonds a été élargie à la période du 4 mai au 5 juillet et les moyens doublés, la première période d'indemnisation a fait ce jeudi l'objet d'une décision de répartition des moyens après examen des dossiers introduits ce qui permet une première liquidation des indemnités.

Pour rappel, le périmètre de l'indemnisation concerne les secteurs culturels suivants qui dépendent de la Fédération :

- Les centres culturels ;
- Les centres d'expression et de créativité;
- Les Arts vivants (Théâtre, Cirque, Conte, Interdisciplinaire, Danse) ;
- La Musique ;
- Les Centres d'art plastique ;
- Les Musées publics et privés ;
- Le cinéma.

Les opérateurs concernés ont pu remplir un formulaire de demande d'indemnités en ligne jusqu'au 18 mai inclus. 389 dossiers ont été remis et examinés par l'Administration Culture et le Gouvernement sur la base des critères suivants :

- l'éligibilité du demandeur en lien avec le périmètre et la période définis ;
- la viabilité des opérateurs ;
- l'évaluation du préjudice et la proportionnalité de l'indemnité ;
- la prise en compte des dépenses visant à assurer la rémunération des prestataires finaux (artistes, techniciens).

Sur la base de ces critères, c'est un total de 321 indemnisations qui seront octroyées pour le Gouvernement pour un montant total de 8.439.225,90 € €. Les montants d'indemnisations par acteur correspondront aux demandes introduites et seront liquidés en deux tranches, dont une première de manière immédiate.

Cela donne une répartition comme suit par secteur :

- *Pour les centres culturels*

15 dossiers ont été remis. 11 validés

Le montant total d'indemnisation s'élève à 167.251,44 €

Il est à noter que le réseau des centres culturels a appelé ses membres à ne solliciter le fonds d'urgence qu'en cas d'absolue nécessité pour permettre aux plus petits opérateurs d'être indemnisés à la hauteur de leurs besoins.

- *Pour les centres d'expression et de créativité*

41 dossiers ont été remis. 38 validés

Le montant total d'indemnisation s'élève à 340.894,45 €

- *Pour les musées*

32 dossiers ont été remis. 26 validés

Le montant total d'indemnisation s'élève à 814.695,22 €

- *Pour les centres d'arts*

7 dossiers ont été remis. 6 validés

Le montant total d'indemnisation s'élève à 364 545,48 €

- *Pour les arts vivants*

181 dossiers ont été remis. 145 validés

Le montant total d'indemnisation s'élève à 3.242.548,66 € €

- *Pour les Musiques*

64 dossiers ont été remis. 56 validés

Le montant total d'indemnisation s'élève à 1.863.188,43 €

- *Pour le cinéma*

48 dossiers ont été remis. 39 validés

Le montant total d'indemnisation s'élève à 1 646 102,22 €

Il est à noter que plusieurs opérateurs importants en Fédération Wallonie-Bruxelles, comme l'Opéra Royal de Wallonie ou Flagey, ont décidé de ne pas solliciter le Fonds d'urgence estimant que la Fédération Wallonie-Bruxelles devait indemniser prioritairement des structures plus petites donc plus fragiles, le maintien de leurs subventions leur permettant de faire face à la crise.

Rappelons qu'au-delà des moyens accordés aujourd'hui à travers cette sollicitation du fonds d'urgence, la période du 4 mai au 5 juillet pourra également faire l'objet de nouvelles demandes d'intervention. 8,5 millions ont été prévus à cet effet. Par ailleurs, un mécanisme de soutien spécifique, doté d'une enveloppe de 2,5 millions d'euros, a été mis en place pour les organisations de festivals de l'été pour la période du 4 mai au 31 août.

« *La crise du Covid-19 a mis à nu la fragilité du monde culturel et en particulier celle de ses acteurs en bout de chaîne à savoir les artistes et les techniciens. A travers, ce dispositif d'aide, la Fédération Wallonie-Bruxelles agit dans son champ de compétences pour répondre à l'urgence économique et sociale. Ces aides permettront de soutenir des lieux dont la viabilité est menacée par la crise et de rémunérer les artistes et les techniciens privés de revenus compte tenu de l'annulation des prestations depuis le début du confinement. Ce soutien est nécessaire aujourd'hui avant d'envisager demain un futur pour la culture.* » conclut la Ministre de la Culture Bénédicte Linard.

---

**Cabinet de Bénédicte LINARD**

Nicolas Parent

[nicolas.parent@gov.cfwb.be](mailto:nicolas.parent@gov.cfwb.be)

+32 497 17 20 57

## Plan de redéploiement du cinéma

Le plan de redéploiement du cinéma, élaboré en concertation avec le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel (CCA), a été adopté ce jeudi 11 juin par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Outre les mesures déjà annoncées, le plan de redéploiement intègre dorénavant un soutien spécifique aux cinémas de proximité à hauteur de 645.000 euros. Au total, ce sont 6.750.000 d'euros désormais mobilisés pour l'ensemble de la chaîne du cinéma francophone, des auteurs jusqu'aux exploitants de salles. Cet ensemble de mesures complète celles déjà mises en place par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles via le fonds d'urgence en soutien aux opérateurs et [celles adoptées en avril par le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel](#), visant à augmenter les réserves en trésorerie des acteurs de la chaîne de création.

Il se concrétise dans les axes suivants :

- Mesures au bénéfice des auteurs : augmentation du nombre d'aides à l'écriture, nouvelle aide au développement de scénario, soutien aux séries d'animation, appel à projet pour les auteurs en partenariat avec la RTBF....
- Mesures de soutien aux exploitants de salles reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles : prise en charge du coût des mesures sanitaires, achat de 20 000 places afin de faire revenir les spectateurs, mécanisme de soutien pour les distributeurs reconnus par le CCA pour la sortie de films Art et Essai, lancement d'appel à projets pour le développement de longs métrages destinés aux enfants, adolescents et familles, appel à projets « innovants » lancés avec la RTBF.
- Mesures de soutien aux producteurs : depuis le 13 mars, 188 productions audiovisuelles belges ont été touchées par la crise sanitaire (arrêtées, reportées, annulées). La moitié sont des longs métrages de fiction ou des séries. La Fédération Wallonie-Bruxelles va prendre en charge le surcoût lié aux mesures sanitaires sur les tournages de films d'initiative belge francophone jusqu'en décembre 2020. Il est également prévu une majoration des aides à la production de la Commission Cinéma de 20% en 2020, afin de compenser la diminution probable des apports Tax Shelter ainsi qu'une majoration des aides aux séries belges.

Concernant les cinémas de proximité, le CCA prendra en charge les coûts des mesures sanitaires liées à la reprise de leurs activités. Un budget de 645.000 euros a été dégagé et est mobilisable jusqu'en décembre 2020.

*« Le plan de redéploiement du cinéma répond aux besoins des 3 piliers essentiels de l'écosystème cinéma : auteurs/scénaristes, producteurs et distributeurs/exploitants. La crise et ses répercussions vont affecter le secteur ces prochains mois. Dans ce contexte, un enjeu particulier sera celui du retour du public qu'il faudra encourager. Cela passera notamment par un soutien aux cinémas reconnus par la Fédération et des cinémas de proximité qui jouent un rôle essentiel en matière d'accès à la culture et notamment aux productions belges francophones mais également en matière de cohésion sociale », conclut la Ministre Bénédicte Linard.*

---

Cabinet de Bénédicte LINARD

Nicolas Parent

[nicolas.parent@gov.cfwb.be](mailto:nicolas.parent@gov.cfwb.be)

+32 497 17 20 57

## **2.681.291 € pour soutenir les établissements d'enseignement supérieur impliqués dans la recherche contre le Covid-19**

Sur proposition de la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique Valérie Glatigny, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a entériné aujourd'hui un soutien de 2.681.291 € aux établissements d'enseignement supérieur impliqués dans la recherche contre le Covid-19 et la gestion de la crise sanitaire.

Depuis le début de la crise sanitaire, plusieurs établissements d'enseignement supérieur se sont mobilisés et ont réorienté leurs activités de recherches vers des domaines liés à la lutte contre le Covid-19.

L'ULiège par exemple, est devenue un laboratoire reconnu par le fédéral pour la réalisation de dépistage des hôpitaux ; l'UNamur, l'UMONS, l'ULB et Helmo travaillent en partenariat avec elle. Cet investissement a permis d'accroître la capacité de dépistage au niveau fédéral pour la partie sud du pays. Plusieurs dizaines de chercheurs réalisent ces tests tous les jours. Des établissements comme l'UCLouvain ont également fabriqué, par impression 3D, des respirateurs, des masques, et des visières ou encore produit du gel hydroalcoolique.

Tous ces efforts, essentiels pour lutter contre le Covid-19, ont été financés sur fonds propres. Les moyens financiers investis par les établissements sont autant de fonds qui n'ont plus pu être affectés pour des recherches dans d'autres domaines.

C'est pourquoi le Gouvernement a approuvé un soutien de 2.681.291 € aux établissements d'enseignement supérieur impliqués dans la recherche et la gestion de la crise sanitaire. Ce montant est destiné à couvrir une partie des frais consentis par les établissements.

*« Je tiens à saluer le rôle majeur joué par les établissements d'enseignement supérieur dans la lutte contre le Covid-19. Leurs travaux de recherche ont permis des avancées majeures en matière de dépistage et de matériel. Si nous pouvons aujourd'hui constater un net ralentissement de l'épidémie, c'est aussi grâce à eux. Les fonds débloqués permettront de couvrir une partie des frais consentis par les établissements. La crise sanitaire a une nouvelle fois démontré combien la société a besoin de la recherche pour répondre aux nouveaux défis auxquels elle est exposée », souligne la Ministre Glatigny.*

---

**Cabinet de Valérie GLATIGNY**

Sandrine Lonnoy

[Sandrine.lonnoy@gov.cfwb.be](mailto:Sandrine.lonnoy@gov.cfwb.be)

+32 477 67 03 43



## Plus d'un million d'euros pour des cours supplémentaires dans l'Enseignement de promotion sociale

Sur proposition de la Ministre Valérie Glatigny, le Gouvernement a entériné un montant de 1.054.335 euros pour l'Enseignement de promotion sociale afin de mettre en place des cours supplémentaires organisés d'ici le 31 décembre 2020.

Ces moyens, issus du fonds d'urgence de la Fédération Wallonie-Bruxelles, seront destinés aux cours nécessitant de la pratique professionnelle ou l'exécution de gestes techniques et qui n'ont pu être réalisés via l'enseignement à distance durant la période du confinement.

Ces cours supplémentaires permettront aux futurs diplômés d'entrer sur le marché du travail le plus rapidement possible ou de pouvoir poursuivre leur projet de reconversion professionnelle. Ceci devrait éviter un allongement des études, voire un décrochage scolaire.

---

### Cabinet de Valérie GLATIGNY

Sandrine Lonnoy

[Sandrine.lonnoy@gov.cfwb.be](mailto:Sandrine.lonnoy@gov.cfwb.be)

+32 477 67 03 43

## Poursuite du plan MENA

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé, sur proposition de la Ministre de l'aide à la jeunesse Valérie Glatigny, la poursuite du plan MENA. Pour rappel, ce plan vise à garantir un accueil humanitaire aux mineurs étrangers non accompagnés particulièrement jeunes et vulnérables.

Cette volonté du Gouvernement s'inscrit dans la lignée de la déclaration de politique communautaire, qui prévoit de poursuivre l'accueil des mineurs étrangers non accompagnés de moins de 15 ans. Il poursuit ainsi la collaboration établie entre FEDASIL et les communautés.

La Ministre, sensible à la problématique des mineurs étrangers non accompagnés qui se trouvent actuellement dans des camps en Grèce, proposera prochainement d'augmenter la capacité d'accueil afin d'offrir à ces enfants un encadrement adapté, s'inscrivant dans une dynamique de solidarité européenne.

L'ouverture de ces nouvelles places d'accueil se fera dans les limites d'accueil maximales négociées avec le niveau fédéral.

---

### Cabinet de Valérie GLATIGNY

Sandrine Lonnoy

[Sandrine.lonnoy@gov.cfwb.be](mailto:Sandrine.lonnoy@gov.cfwb.be)

+32 477 67 03 43

## **Contacts presse**

### **Cabinet de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président**

Nicolas Reynders

[nicolas.reynders@gov.cfwb.be](mailto:nicolas.reynders@gov.cfwb.be)

+32 473 27 14 79

### **Cabinet de Frédéric DAERDEN**

Xavier Gonzalez

[xavier.gonzalez@gov.cfwb.be](mailto:xavier.gonzalez@gov.cfwb.be)

+32 479 86 59 11

### **Cabinet de Bénédicte LINARD**

Nicolas Parent

[nicolas.parent@gov.cfwb.be](mailto:nicolas.parent@gov.cfwb.be)

+32 497 17 20 57

### **Cabinet de Valérie GLATIGNY**

Sandrine Lonnoy

[Sandrine.lonnoy@gov.cfwb.be](mailto:Sandrine.lonnoy@gov.cfwb.be)

+32 477 67 03 43

### **Cabinet de Caroline DESIR**

Jean-François Mahieu

[jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be](mailto:jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be)

+32 476 54 55 75